

Image not found or type unknown



Travailler en France pour un étranger en situation irrégulière.

Par **franc**, le **04/08/2025** à **17:37**

Bonjour.

Un étranger majeur en situation irrégulière après l'échéance de son visa touristique peut-il travailler en France chez un particulier employeur dans les métiers en tension en ayant une adresse fixe chez sa famille française. (Parents directs, frère) ?

Merci pour vos informations.

Par **miyako**, le **04/08/2025** à **18:05**

Bonjour,

Certainement pas et l'employeur ne peut pas embaucher un étranger hors UE si il n'a pas une carte de séjour en règle .

Cordialement